

Point 1 – Liste de présence

Le quorum étant atteint, à savoir 20 présents + 03 procurations = 23 votants, le Maire propose donc de poursuivre le présent ordre du jour.

Point 2 – Approbation du rapport du Conseil Municipal du 11.07.2016

Monsieur le Maire demande si le rapport précité appelle des remarques :

Monsieur le Maire souligne que le conseiller BORER souhaite apporter une correction relative à son intervention de la page 82 du présent rapport à savoir :

« ../.. »

☛ Rend compte de la dernière réunion du Syndicat d'Eau durant laquelle les rapports des activités de l'exercice 2015 ont été présentés (celui de VEOLIA et celui du Syndicat). Monsieur le Maire informe que le rapport du Syndicat sera présenté d'ailleurs par l'intéressé en fin de séance.

☛ Rend compte de la première réunion du groupe de travail pour la gestion de crise et la défense contre l'incendie, au sein de laquelle, il a été demandé :

- ✓ De communiquer les sommes dépensées au niveau de la défense incendie en y détaillant les coûts des contrôles des différents poteaux « incendie », des réparations ou des nouveaux équipements
- ✓ De dresser une liste d'évènements potentiels susceptibles d'impacter soit la quantité, soit la qualité de l'eau potable distribuée sur son territoire.

../.. »

Aucune autre remarque ou observation n'étant formulée, le rapport du Conseil Municipal du 11.07.2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point 3 – Approbation du rapport du Commission Technique du 29.08.2016

L'adjoint Jeannot NAAS demande si le rapport précité appelle des remarques :

L'adjoint Jeannot NAAS fait un point des travaux en cours et des problèmes rencontrés avec l'entreprise ORANGE :

✓ **Rue Hallen** : les travaux sont terminés à l'exception des poteaux ORANGE qui n'ont pas été découpés à temps par l'entreprise. Le macadam sera donc posé, une fois les poteaux enlevés. Le conseiller HINDER souligne que l'on verra la découpe.

✓ **Rue de Hagenthal** : les travaux sont terminés à l'exception d'une intervention de l'entreprise ORANGE. La conseillère ALLEMANN-LANG demande si la rue sera à nouveau fermée ? Monsieur le Maire souligne que lors de cette intervention d'environ deux semaines, un itinéraire secondaire sera proposé par la rue du Jura uniquement pour les voitures et les transports scolaires. Par contre, il est à noter que les poids lourds devront se conformer à la déviation qui sera mise en place afin de ne pas perturber la quiétude des administrés au niveau des rues secondaires.

Aucune autre remarque ou observation n'étant formulée, le rapport de la Commission Technique du 29.08.2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point 4 – O.N.F – Etat prévisionnel des coupes pour l'exercice 2017

Monsieur le Maire cède la parole à l'adjoint Jeannot NAAS qui présente le programme des travaux d'exploitation pour l'année 2017. L'adjoint Jeannot NAAS présente le tableau retraçant la prévision envisagée :

Parcelles	Bois d'œuvre Feuillus	Bois d'industrie Feuillus	Bois d'industrie Chauffage	Volume non façonné	TOTAL
11.i	48	38	/		86
14*	10	94	/	14	118
2.sa	35	58	/		93
3.sa	31	35	/	/	66
Chablis	100	/			100
Sous Total en m3	224	225	/	14	463

Intervention du conseiller HINDER qui juge qu'il est primordial de diminuer encore la prévision annoncée, car la forêt devient de moins en moins dense notamment vers Buschwiller, suite aux dernières coupes. Il souligne que de nombreuses ornières sont à constater depuis la dernière intervention de l'O.N.F. L'adjoint Jeannot NAAS confirme qu'il y a eu de nombreuses coupes suite à une maladie sur les frênes (+ de 40 %). Il informe que Michel WOLF prendra sa retraite courant 2017 et propose donc encore d'organiser une sortie en forêt en sa compagnie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES discussion et délibération,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés

D'APPROUVER l'état prévisionnel des coupes pour 2017;

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 5 – Vote d'une subvention – Organisation de l'apéritif – Kaesnapperfascht

Monsieur le Maire Thomas ZELLER rappelle qu'il s'agit d'une régularisation relative à l'apéritif du Kaesnapperfascht 2015 qui a été organisé par le Twirling-Club de Hégenheim. Il propose donc de voter une subvention d'un forfait de 600 €uros à la société locale du Twirling-Club :

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES discussion et délibération,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un forfait de 600 €uros pour le compte du Twirling Club du Budget Primitif 2016 du compte 6574 – Chapitre 65, allouant diverses subventions aux groupements de collectivités et autres organismes ou associations,

DIT que ce montant forfaitaire est lié à l'organisation et à la fourniture de l'apéritif du Kaesnapperfascht 2015 ;

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

Il souligne que pour l'édition Kaesnapperfascht 2016, l'apéritif sera organisé vraisemblablement par les Aviculteurs de Hégenheim (à confirmer encore par les intéressés) et en 2017 par l'Amicale du Personnel de la Commune de Hégenheim.

Monsieur le Maire Thomas ZELLER propose, à nouveau, de ne pas effectuer de Cérémonie des Vœux pour 2017 afin d'économiser le budget de cette soirée pour une autre cause tout en précisant que cette dernière n'était pas ouverte aux administrés de Hégenheim.

Par contre, il propose de convier les nouveaux arrivants à une rencontre avec les élus lors de l'apéritif de la fête des rues, avec un rattrapage pour cette édition 2016 depuis 2014. Intervention de la conseillère WANNER qui souligne la bonne initiative et propose de compléter cette inauguration avec les récompenses des maisons fleuries. L'adjoint Jeannot NAAS suggère de maintenir une soirée dédiée aux récipiendaires du jury des maisons fleuries afin de ne pas trop prolonger l'inauguration de la fête des rues. En effet, les participants doivent intervenir auprès des associations locales et ne peuvent assister trop longtemps à cette inauguration.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES discussion et délibération,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés

DE CONVIER, chaque année, les nouveaux arrivants à l'inauguration de la fête du village à savoir le Kaesnapperfascht ;

DIT que lors du vote du Budget Primitif, un montant forfaitaire sera déterminé (attribution d'une subvention exceptionnelle) afin de permettre à l'association en charge de la préparation de l'apéritif du kaesnapperfascht de couvrir ses frais d'organisation de ce dernier ;

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

Il souligne également qu'un fascicule à destination des nouveaux arrivants est en préparation recensant les sociétés locales qui officient sur le ban communal, les horaires des déchèteries, le fonctionnement de l'école, les activités du Péri-scolaire et des Temps d'Activités Péri-scolaire (TAP), les horaires des bus, les coordonnées des Artisans, des Commerçants ou encore des Professionnels de la Santé, etc... En bref, un guide de bienvenue, d'adresses utiles et de coordonnées indispensables.

Point 6 – Budget Primitif 2016 – Délibération Modificative – Prêts CAF

Monsieur le Maire signale qu'il s'agit d'une régularisation suite au vote de l'Assemblée Délibérante en date du 11.07.2016. Afin de pouvoir payer les remboursements des deux emprunts de la CAF à savoir :

- ☛ Le remboursement des deux prêts CAF, la somme de 3800 €uros sur 10 ans à compter de 2016 et 201,09 €uros uniquement pour l'année 2016 ;
- ☛ A partir de l'année 2017 cette somme ne sera plus que de 3800 €uros (En effet, il ne restera plus qu'un prêt à rembourser pour les 9 années restantes)

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose donc que le Budget Primitif 2016 soit modifié dans ce sens :

Section d'Investissement :

☛ **Dépenses équilibrées :**

- ✓ Diminuer le Compte 21318 – Autres Bâtiments publics pour : **4.005 Euros**
- ✓ Créer le Compte 16818 – Autres prêteurs afin d'augmenter le chapitre 16 pour : **4.005 Euros**

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES discussion et délibération,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés

D'APPROUVER la Décision Modificative du Budget Primitif 2016 de la Commune de Hégenheim ;

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 7 – Redevance d'Occupation du Domaine Public – Télécommunication

Monsieur le Maire cède la parole à l'adjoint KERN qui rappelle la convention signée avec ECOFINANCE – SAPHIR en date du 16.07.2015 et notamment son premier rapport présentant les différentes pistes d'optimisation, à savoir :

- ☛ Exonérations permanentes de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties
- ☛ Exonérations permanentes de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties
- ☛ Imposition à tort
- ☛ FCTVA
- ☛ Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) – Télécommunication

Les 4 premiers points sont en cours de traitement auprès des administrations respectives. En ce qui concerne le dernier point, ECOFINANCE a transmis les éléments nécessaires à la régularisation de la RODP - Redevance d'Occupation du Domaine Public – Télécommunication pour les années 2014, 2015 et 2016 à savoir :

Désignation / Année	Total dû en €
2014	2308,00
2015	2294,00
2016	2220,00
TOTAL	6822,00

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les titres émis par la Commune de Hégenheim pour un montant de 6822 Euros

VU les termes de la convention du 16.07.2015 signée avec ECOFINANCE

OUI les informations fournies,

APRES discussion et délibération,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés

DE PAYER à ECOFINANCE la somme de 3411,00 € HT, soit 4093,20 € TTC

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

Monsieur le Maire souligne que pour une question d'équité, il est également envisagé d'engager une procédure au niveau des « faux logements » vacants.

Point 8 – Proposition et Vote d'un sixième Adjoint au Maire

Monsieur le Maire Thomas ZELLER rappelle que ce point a déjà été évoqué lors de la dernière Commission des Finances, puis de la réunion de travail avec l'ensemble des Conseillers Municipaux qui a suivie quelques semaines plus tard. Il souhaite proposer à l'Assemblée Délibérante, le vote suivant :

- ☛ La création d'un 6^{ème} poste d'Adjoint au Maire
- ☛ La candidature proposée par le Maire de M. Claude GOETSCHY à ce poste.

Il souligne que la Commune de Hégenheim peut disposer d'un maximum de 6 Adjoints au Maire. En effet, en raison de la taille de la Commune, les Administrés de Hégenheim votent 23 Conseillers Municipaux. Le nombre des Adjoints ne peut dépasser le taux de 30 % de l'effectif légal de l'Assemblée Délibérante élue à savoir 30 % de 23 élus(e)s, ce qui donne 6 ,9 Adjoints **donc six Adjoints au maximum.**

Il précise que le travail ne manque pas et que les postes se dessinent au fil du temps et comme la nomination de Sabine KIBLER-KRAUSS en 2014 au poste d'Adjointe au Maire pour le volet social, l'arrivée de Claude GOETSCHY est également une évidence au poste en charge de la gestion des bâtiments communaux et de la relation avec les sociétés locales et l'ASL – Association Sports et Loisirs. Les dernières obligations (lois, décrets, etc...) en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite pour les bâtiments publics nécessitent aujourd'hui d'identifier un référent et de planifier les différents travaux à réaliser (coût estimatif par l'APAVE pour l'ensemble des bâtiments communaux est de 100.000 Euros, mais beaucoup de choses peuvent se faire en régie). De plus, il souligne que cette nomination permettrait d'asseoir une certaine légitimité à Claude GOETSCHY pour intervenir auprès des Agents, des services de la Gendarmerie, des associations locales, notamment dans l'organisation du prochain Kaesnapperfascht, etc... Enfin, il souligne que Claude GOETSCHY a les compétences et est très disponible pour ce poste. Il informe qu'il vient d'ailleurs de procéder à de nombreuses réparations dans le Complexe Culturel et Sportif (C.C.S), et notamment au niveau des douches de la société de Gymnastique. Monsieur le Maire Thomas ZELLER informe pour terminer, et ce point est capital, que l'enveloppe des indemnités (Maire et Adjoints) ne sera pas augmentée (vote du point 9 du présent Conseil Municipal) mais diminuée afin de payer le sixième Adjoint avec la même enveloppe que celle du Maire et ses 5 Adjoints. Il profite de l'occasion pour remercier ses Adjoints qui ont accepté de diminuer les indemnités correspondantes et s'appliquera lors du vote du point 9 cette même restriction pour son indemnité de Maire.

Intervention de la conseillère WEIDER-NIGLIS qui souhaite un rappel des différentes délégations ou missions des Adjoints au Maire.

Le Maire présente brièvement les principales délégations de ses Adjoint(e)s :

☛ **1^{er} Adjoint au Maire – Monsieur Gérard KERN** : qui est en charge des finances communales, la réalisation du Budget Primitif, le suivi et le contrôle des factures.

☛ **2^{ème} Adjointe au Maire – Madame Brigitte GARZIA-CAPDEVILLE** : qui est en charge du développement et de la gestion des structures « petite enfance », « périscolaire », des écoles communales et des actions culturelles.

☛ **3^{ème} Adjoint au Maire – Monsieur Jeannot NAAS** : qui combine plusieurs postes d'adjoints, à savoir « l'Urbanisme » et les travaux de la « Voirie Communale ».

☛ **4^{ème} Adjointe au Maire – Madame Estelle SCHOEPFER** : qui est en charge des actions « Information & Communication » auprès des administrés. Il souligne que cette dernière s'occupe notamment du nouveau Bulletin Municipal et du nouveau site Internet de la Commune de Hégenheim.

☛ **5^{ème} Adjointe au Maire – Madame Sabine KIBLER-KRAUSS** : qui est en charge des actions sociales auprès des administrés en sa qualité de responsable du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S). Il souligne que cette dernière s'occupe également de l'animation du 3^{ème} âge (Anniversaires – Excursions - Repas de Noël, etc...)

En ce qui concerne la Communication, la conseillère WEIDER-NIGLIS signale tout de même, que lors du mandat précédent, la personne en charge du Bulletin Municipal avait également de nombreuses autres délégations supplémentaires. Même si elle reconnaît, que cette nouvelle version du Bulletin Municipal est plus attrayante et dynamique, la réalisation, surtout avec l'aide des membres de la « Commission Information – Communication » n'est pas aussi chronophage pour ne pas effectuer d'autres délégations ou missions.

La conseillère RECHER-GAUTSCH rappelle la périodicité semestrielle du nouveau Bulletin Municipal, à savoir deux par an et souligne que le temps à consacrer à la rédaction ou à la correction des différents articles est très important. Monsieur le Maire confirme que la réalisation d'une telle brochure et notamment les entretiens avec les personnes mises à l'honneur prennent énormément de temps.

Après toutes ces clarifications, Monsieur le Maire Thomas ZELLER demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

Monsieur le Maire Thomas ZELLER signale qu'il s'agit de la création d'un poste supplémentaire d'Adjoint au Maire.

En effet, il souligne qu'après maintenant plus de deux ans de fonctionnement en charge de la gestion la Commune de Hégenheim il apparaît nécessaire d'envisager la création d'un sixième poste d'Adjoint comme le prévoit et le permet le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

Monsieur le Maire rappelle donc que la création du nombre d'Adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. Ainsi, en vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'Adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal (à savoir Hégenheim compte 23 conseillers x 0.30 = 6.9 Adjoints). **Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de six Adjoints.**

Monsieur le Maire souligne que la création envisagée du sixième Adjoint n'entraînera aucune dépense supplémentaire. En effet, le point 9 du présent ordre du jour proposera une baisse des indemnités des élus dans ce sens.

Il propose donc la création du sixième poste d'Adjoint au Maire qui se verra attribué les fonctions déléguées suivantes :

- Gestion des Bâtiments Communaux
- Relation avec les Sociétés locales et l'ASL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI les informations fournies,

APRES en avoir débattu,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention (WEIDER-NIGLIS), la création du sixième poste d'Adjoint au Maire à compter du 05.09.2016 pour la durée du mandat et jusqu'à nouvel ordre ;

DECIDE de lui allouer les indemnités de fonction prévues à cet effet et que ces dernières suivront automatiquement et immédiatement les majorations et augmentations de cette échelle indiciaire ;

DIT que les dépenses seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Maire à signer tous les documents y relatifs.

Monsieur le Maire Thomas ZELLER rappelle que l'élection des Adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les Adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de procéder à l'élection du sixième Adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Monsieur le Maire propose Monsieur Claude GOETSCHY qui est déjà très actif auprès de la Municipalité et toujours disponible. Après un appel à candidatures de Monsieur le Maire, le seul candidat en lice est Monsieur Claude GOETSCHY

Il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Sixième Adjoint au Maire :

Après dépouillement du 1^{er} tour, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 02
- suffrages exprimés : 21
- majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- M. Claude GOETSCHY : 21 voix

Monsieur Claude GOETSCHY ayant obtenu la majorité absolue lors du 1^{er} tour des suffrages exprimés est proclamé Sixième Adjoint au Maire. L'intéressé a déclaré accepter d'exercer les fonctions précitées. L'ensemble du Conseil Municipal félicite le nouvel élu par une salve d'applaudissement.

Monsieur le Maire Thomas ZELLER congratule son nouvel Adjoint au Maire et salue son travail depuis maintenant le début de la mandature à savoir la gestion des bâtiments communaux (l'entretien au quotidien, l'économie d'énergie, l'accessibilité) mais également son rôle relationnel auprès des sociétés locales et l'ASL pour le compte de la Municipalité.

Enfin, il l'habille de l'écharpe tricolore pour la photo officielle en lui cédant la parole. **Ce dernier remercie de l'honneur qui lui est fait de contribuer activement à l'intérêt général. Il souligne également que ce signe de confiance et cette légitimité va lui permettre de faire face aux multiples missions à venir.**

Monsieur le Maire congratule l'Assemblée Délibérante pour ce vote et remercie particulièrement Claude GOETSCHY pour l'investissement déjà passé depuis un peu plus de deux ans et pour son implication à venir dans ses nouvelles fonctions d'Adjoint au Maire et lui accorde ainsi toute sa confiance.

Point 9 – Vote d'une baisse des Indemnités du Maire et des Adjointes

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire Thomas ZELLER rappelle également les règles relatives aux indemnités des élus (Maire et ses Adjointes) :

VU la loi n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,

VU les articles L.2123-23 & L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les indemnités maximales pour les exercices effectifs des fonctions de Maire et d'Adjoint(e)s,

VU l'article L.2123-29 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminant les modalités de calcul des indemnités maximales de fonctions,

VU la loi organique n°2000-295 du 05 avril 2000 relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice, notamment le titre II modifiant la détermination des indemnités des élus locaux,

VU le décret ministériel n°99-1154 du 29 décembre 1999 authentifiant les résultats du recensement général de la population de 1999,

VU le décret n°2010-761 du 7 juillet 2010 portant majoration à compter du 1^{er} juillet 2010 de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation – JO du 8 juillet 2010 ;

VU la population totale de la Commune de Hégenheim de 3.421 habitants au 01.01.2016 – Source de l'INSEE 2016. La définition de la population totale est donnée par l'article R2151-1 du C.G.C.T ;

Comme annoncé au point précédent, et afin que la création du sixième poste d'Adjoint au Maire ne coûte pas un denier public supplémentaire à la Collectivité, Monsieur le Maire Thomas ZELLER propose tout d'abord de diminuer avec son accord, ses propres indemnités **à compter du 05.09.2016**, à savoir :

☛ Indemnités de fonctions versées au Maire

(Le Maire + 01 procuration = 02 voix ne participent pas au présent vote)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
 CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal ;
 OUI les informations fournies ;
 APRES en avoir débattu ;
 DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés et avec effet au 05.09.2016 de baisser, avec son accord, et fixer le montant des indemnités mensuelles pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 38 % de l'indice 1015 (au lieu de 43 % jusqu'à présent), soit un montant brut mensuel de 1 453,222 €.

Monsieur le Maire Thomas ZELLER, propose dans un deuxième temps, de diminuer les indemnités versées aux 05 Adjoint(e)s au Maire et de fixer celle du 6^{ème} Adjoint à compter du 05.09.2016, à savoir :

**☛ Indemnités de fonctions versées aux 06 Adjoint(e)s au Maire
 (Les Adjoint(e)s + 02 procurations ne prennent pas part au présent vote)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
 VU les arrêtés municipaux N°2014/84 + N°2014/85 + N°2014/86 + N°2014/87 + N°2014/166 et N°2016/81 portant délégation de fonctions aux Adjoint(e)s au Maire.
 CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjoint(e)s au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal ;
 OUI les informations fournies ;
 APRES en avoir débattu ;
 DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés et avec effet au 05.09.2016 de baisser et fixer le montant des indemnités mensuelles pour l'exercice effectif des fonctions des 05 premiers Adjoint(e)s à 14,50 % de l'indice 1015 (au lieu de 16,50 % jusqu'à présent), soit un montant brut mensuel de 554,519 €.
 DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés et avec effet au 05.09.2016 de fixer le montant des indemnités mensuelles pour l'exercice effectif des fonctions du 6^{ème} Adjoint au Maire à 14,50 % de l'indice 1015, soit un montant brut mensuel de 554,519 €.

Monsieur le Maire remercie encore chaleureusement ses Adjoint(e)s qui ont accepté le principe de la baisse précitée des indemnités, à savoir (Enveloppe Avant / Après) :

	Indice 1015 : 3.824,27 € au 01.07.2016	Taux maximal	Montant Brut
	1.000 à 3.499 habitants		Mensuel en €
Maire	3824,27	43%	1644,44
Adjoint 1	3824,27	16,50%	631,00
Adjoint 2	3824,27	16,50%	631,00
Adjoint 3	3824,27	16,50%	631,00
Adjoint 4	3824,27	16,50%	631,00
Adjoint 5	3824,27	16,50%	631,00
Total Enveloppe Avant			4799,46

Le Conseil Municipal dit que le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des Adjoint(e)s au Maire est modifié à compter du 05.09.2016, à savoir :

	Indice 1015 : 3.824,27 € au 01.07.2016	Taux maximal	Montant Brut
	1.000 à 3.499 habitants		Mensuel en €
Maire	3824,27	38%	1453,22
Adjoint 1	3824,27	14,50%	554,52
Adjoint 2	3824,27	14,50%	554,52
Adjoint 3	3824,27	14,50%	554,52
Adjoint 4	3824,27	14,50%	554,52
Adjoint 5	3824,27	14,50%	554,52
Adjoint 6	3824,27	14,50%	554,52
Total Enveloppe à partir du 05.09.2016			4780,34

DECIDE d'allouer aux 05 premiers Adjoint(e)s au Maire et à compter du 05.09.2016, une baisse des indemnités de fonction prévues pour l'exercice de son mandat, au taux indiqué dans le tableau ci-dessus ;

DECIDE d'allouer au 6^{ème} Adjoint au Maire et à compter du 05.09.2016, des indemnités de fonction prévues pour l'exercice de son mandat, au taux indiqué dans le tableau ci-dessus ;

DIT que cette décision sera valable et applicable pour la durée du mandat jusqu'à nouvel ordre,

DIT que ces indemnités suivront automatiquement et immédiatement les majorations et augmentations de cette échelle indiciaire,

DIT que les dépenses seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs

Point 10 – Proposition des 4 délégués E.B.M pour la Commune de Hégenheim

Monsieur le Maire Thomas ZELLER rappelle qu'il s'agit de proposer 04 délégués qui représenteront la Commune de Hégenheim auprès de la coopérative E.B.M (Genossenschaft Elektra Birseck) pour le mandat à venir à savoir 2017 à 2020.

Monsieur le Maire propose donc les 4 candidatures suivantes :

- ☛ NAAS-BIHR Jeannot (25.10.1952)
- ☛ HINDER Christian (15.04.1974)
- ☛ GOETSCHY-BOEGLIN Claude (02.12.1956)
- ☛ MUNCH-MARCHAND Mathieu (05.09.1959)

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES discussion et délibération,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés moins 04 abstentions (NAAS – HINDER – GOETSCHY – MUNCH)

D'APPROUVER la liste précitée des 04 candidatures pour l'élection des 04 délégués EBM pour le mandat 2017 à 2020 qui représenteront la Commune de Hégenheim, et
AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs

Point 11 – Personnel Communal

Point 11.1 – Intégration d'un emploi d'avenir

Monsieur le Maire Thomas ZELLER rappelle la délibération en date du 16/11/2015 relative au départ d'un agent technique auprès d'une autre Collectivité Territoriale à compter du 01.01.2016, suite à une mutation.

Afin de palier à ce départ, il proposait d'ouvrir un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, aujourd'hui toujours vacant. Or il s'avère, qu'un agent en qualité d'emploi d'avenir au sein du service technique arrive au terme de son contrat en date du 15.09.2016. Répondant pleinement aux attentes de la Municipalité (depuis trois ans) et des deux responsables du service technique, il propose donc de pérenniser l'agent en l'intégrant comme stagiaire en qualité d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à compter du 16.09.2016 pour un temps complet à savoir 35H00 par semaine.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivité Territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des effectifs ;

OUI les informations fournies,

APRES en avoir débattu,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés de créer :

- Un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet (100 % de la durée légale de 35h/semaine) pour le service technique de la Mairie de Hégenheim à compter du 16.09.2016 ;
- La personne nommée à ce poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet sera rémunérée selon l'indice de référence pour une durée hebdomadaire du travail de 35h/semaine.

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et
AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs

Point 11.2 – Pérennisation d'un Contrat Unique d'Insertion – CUI – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi - CAE

Monsieur le Maire Thomas ZELLER rappelle que l'intervenant qui bénéficiait du contrat CUI-CAE arrive à terme. Il intervenait au niveau du groupe scolaire de Hégenheim dans le cadre d'un enseignement de l'éducation sportive.

Répondant pleinement aux attentes de la Municipalité (depuis deux ans) et de la Directrice de l'école primaire de Hégenheim, il propose tout d'abord et selon le souhait de l'intervenant de procéder avant une éventuelle pérennisation du poste à un recrutement temporairement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent en raison d'un accroissement temporaire d'activité en qualité d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour une durée d'un an à compter du 01.10.2016. A la fin du contrat d'un an, un point sera fait pour connaître les attentes de l'intéressé et pérenniser alors le poste. Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit qu'un contrat à temps non complet à savoir 43 %, car ce dernier disposera de l'intégralité des vacances scolaires afin de lui permettre d'enseigner le sport pour compléter sa rémunération précitée (souhait demandé par l'intéressé) :

✓ Il interviendra donc au niveau de l'école :

☛ Enseignement Ecole :	17,50 x 36 semaines =	630 heures
☛ Préparation cours :	01,50 x 36 semaines =	54 heures
		684 heures

✓ Calcul du pourcentage de rémunération :

Le volume horaire effectué doit être divisé par les 1585 heures annuelles de travail que doit fournir tout agent à temps complet, à savoir :

☛ **684 heures annuel / 1585 = 43 %**

✓ Calcul du volume horaire hebdomadaire moyen rémunéré :

En partant du pourcentage de rémunération, le calcul s'établit comme suit :

Pourcentage de rémunération x 1820 / 52 semaines, à savoir :

☛ **0,43 x 1820 / 52 semaines = 15,05 heures /semaines**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'au terme du 1° de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la collectivité peut recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Monsieur le Maire propose par conséquent au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter un agent contractuel à temps non complet à raison de 15,05 h/semaine, pour exercer les fonctions d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, dans les conditions fixées par le 1° de l'article 3 précité à compter du 01.10.2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI les informations fournies

APRES en avoir débattu

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment le 1° de l'article 3 ;

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à recruter, un agent contractuel d'une durée à temps non complet à raison de 15,05 h/semaine pour exercer les fonctions d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, dans les conditions fixées par le 1° de l'article 3 précité **à compter du 01.10.2016 au niveau de l'école primaire de Hégenheim ;**

DIT que la rémunération de cet agent contractuel, recrutés au titre du 1° de l'article 3 précité, s'effectuera par référence à l'indice brut 340 correspondant ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent recruté seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE en conséquence le Maire à signer l'arrêté et le contrat précité.

Intervention de la conseillère RECHER-GAUTSCH qui souligne qu'il est très apprécié par le corps enseignant et les élèves.

Monsieur le Maire Thomas ZELLER remercie chaleureusement les membres du Conseil Municipal pour le soutien apporté par ce vote pour l'enseignement sportif au sein de l'école primaire de Hégenheim et auprès de notre jeunesse.

Point 11.3 – Concours d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} Classe

Monsieur le Maire Thomas ZELLER propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs. En effet, il félicite Monsieur Jérémy RUETSCH qui a satisfait à la session 2016 du Concours d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} Classe (spécialité : MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE) :

✓ Service Technique :

Il est donc proposé de créer :

- ☛ Un poste d'Adjoint Territorial de 1^{ère} Classe à temps complet (100 %) à compter du 01.10.2016

Et de supprimer corrélativement :

- ☛ Un poste d'Adjoint Territorial de 2^{ème} Classe à temps complet (100%)

Compte tenu des fonctions déjà exercées actuellement par l'intéressé, il s'agit d'une régularisation par ce dernier avec le grade obtenu, suite à la réussite du concours précité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES en avoir débattu

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés

D'ACCEPTER la proposition précitée et de créer le poste correspondant

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 12 – Correspondances diverses

Point 12.1 – Présentation du rapport du Syndicat d'Eau

Monsieur le Maire Thomas ZELLER cède la parole au conseiller BORER qui présente à l'Assemblée Délibérante le rapport d'activité pour l'année 2015 du Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable de Saint-Louis et environs pour 38.994 habitants qui sont desservis. Monsieur le Maire signale que ce dernier sera au plus tard au 01.01.2020 de la compétence de Saint-Louis Agglomération qui verra le jour à compter du 01.01.2017 de la fusion des trois Communautés de Communes, à savoir 40 communes qui dépendaient de la :

- ☛ Communauté de Communes des Trois Frontières
- ☛ Communauté de Communes de la Porte du Sundgau
- ☛ Communauté de Communes du Pays de Sierentz

Point 12.2 – Interventions communes Bridage Verte, Sapeurs-Pompiers et Agents du Service Technique

Le Maire rend compte des nuisances olfactives de feu de fumier, courant du mois d'Août 2016, au niveau du 13, rue d'Allschwil à Hégenheim (68220). Il précise qu'il a été nécessaire de déverser par les agents des services techniques et les Sapeurs-Pompiers environ 2 m³ d'eau pour faire cesser définitivement la gêne occasionnée auprès des riverains.

Point 12.3 – Jumelage avec Morcenx

Le Maire Thomas ZELLER informe du séjour dans les Landes de jeunes du village et de villages voisins. Un périple organisé par le Centre de Loisirs de Hégenheim (Jeunesse et Avenir) du 23 au 28 août 2016. De nombreux souvenirs heureux pour ces 6 enfants de Hésingue, 5 de Hégenheim et 1 de Buschwiller. Il indique également que son confère et Maire de Hésingue Gaston LATSCHA et son adjointe Josiane CHAPPEL ont fait le voyage pour assister sur place le jeudi 25.08.2016 au soir pour une sympathique réception en compagnie des élus Landais. Enfin il remercie chaleureusement son homologue Landais Jean-Claude DEYRES, dont la Commune de Morcenx est jumelée avec Hégenheim qui leur a fait découvrir sa ville dont il est le 1^{er} magistrat et les a invité pour le repas du vendredi 26.08.2016 au soir.

Point 12.4 – Local professionnel communal sis rue du Ruisseau

Monsieur le Maire souligne que le local médical disponible et propriété de la Commune de Hégenheim a été louée à compter du 01.09.2016 (pour une durée de 6 ans) pour accueillir une activité de deux sages-femmes. Ces dernières interviendront dans un local neuf et répondant aux normes handicapées. Intervention de la conseillère WEIDER-NIGLIS qui se félicite de ce choix qui répondra aux attentes et besoins des administrés de Hégenheim et des alentours.

Point 12.5 – Réunion Publique – Présentation du Budget Primitif 2016

Le Maire précise que cette dernière n'a pu être organisée avant les grandes vacances, elle se tiendra donc le Mardi 04.10.2016 à 19H00 au Complexe Culturel et Sportif. Elle sera suivie d'informations diverses et notamment la présentation de la participation citoyenne (concept de voisin vigilant) par le Lieutenant RENARD qui remplace le Lieutenant DULOISY – Commandant la Communauté de Brigades de Saint-Louis & Hagenthal le Haut.

Point 12.6 – Maisons Fleuries 2016

Thomas ZELLER remercie chaleureusement l'ensemble du jury pour sa participation active à la pré-visite des maisons fleuries qui s'est tenue sur le ban communal le 04.08.2016. Il profite pour remercier chaleureusement ses deux conseillères municipales, à savoir Mmes Patricia WANNER et Céline RECHER-GAUTSCH.

Point 12.7 – Kaesnapperfascht 2016

Monsieur le Maire souligne que l'édition 2016 sera une manifestation empreinte d'émotion suite aux incidents dramatiques survenus lors du feu d'artifice du 14.07.2016 à Nice. Il est demandé par la Préfecture de sécuriser au maximum la fête traditionnelle du village. Il précise que des renforts de Gendarmerie au niveau des réservistes ont été sollicités dans ce sens et que les accès au niveau des voiries communales seront condamnés (sauf pour les véhicules de secours) par des véhicules communaux qui seront stationnés en travers de la chaussée.

Point 13 – Divers / Tour de table**Avant le traditionnel tour de table, Monsieur le Maire souhaite**

☛ Informer que les agents techniques interviendront au niveau du désherbage des mauvaises herbes de la voirie communale après la Toussaint et pendant l'hiver. En effet, pour l'instant, ils travaillent prioritairement au niveau du Cimetière. Intervention de la conseillère WANNER qui regrette que quand les agents arrosent en été, ces derniers n'arrachent pas, le liseron grimpant le long des suspentes florales, notamment rue de Bâle. La conseillère WEIDER-NIGLIS signale également des coupes nécessaires à demander aux propriétaires de thuyas au niveau de la Vieille rue de Hagenthal et de la rue du Sable. La conseillère WANNER informe quant à elle, d'une propriété rue de Bâle qui doit également réaliser des coupes. Concernant, la rue de Bâle, l'adjoint Jeannot NAAS vient d'écrire à la propriétaire. Monsieur le Maire rappelle que les pesticides seront interdits **à compter du 01.01.2017** au niveau des espaces verts et qu'il est donc difficile de suivre la progression des mauvaises herbes notamment avec ce climat plus qu'humide. Il souligne que le prochain bulletin municipal rappellera les règles aux concitoyens pour le nettoyage des trottoirs (neige, mauvaises herbes, feuilles, etc...), car il s'agit d'activités chronophages pour les agents des services techniques. Intervention de la conseillère WEIDER-NIGLIS qui propose que la Commune de Hégenheim fasse traduire ce document en Allemand et en Anglais afin de permettre une meilleure compréhension aux administrés étrangers vivants sur le ban communal. Elle précise que la commune doit tout s'abord montrer « le bon exemple » avant d'adresser aux administrés des injonctions de nettoyer.

☛ Indique que le salon de « Coiffure Monique » sis rue de Bâle fermera ses portes pour cause de départ à la retraite de Mme Monique KLEINMANN.

☛ Informe du Totem « IBA Parc des Carrières » qui sera installé au niveau du hall de la Mairie pour présenter ce projet de parc, d'espace de loisirs et de nouveau lieu de rencontre sur Hégenheim et Saint-Louis et d'informer également de l'exposition qui se tiendra du 17.09.2016 au 20.11.2016.

Avant de clore la présente séance, Monsieur le Maire Thomas ZELLER propose un tour de table.

➔ **L'adjointe GARZIA-CAPDEVILLE :**

☛ Ecole Primaire de Hégenheim :

✓ Elle informe que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. Elle précise que Monsieur le Maire et son adjoint Jeannot NAAS étaient présents à la rentrée scolaire de l'école primaire et qu'elle a assisté à celle du Collège des Trois Pays. En ce qui concerne l'école primaire de Hégenheim, elle souligne l'importance et l'impact de nombreux nouveaux arrivants pendant l'été. En effet, avec la présence d'une vingtaine d'enfants supplémentaires, il n'y a eu aucune fermeture de classe maternelle ; elle précise qu'au contraire les classes sont bien chargées !

Elle précise que les classes de CM1/CM2 ont 28 élèves, et une classe de maternelle bilingue compte 27 enfants. A l'heure actuelle, il y a un total de 362 élèves : 133 enfants au niveau de la maternelle et 229 en élémentaire. Pour répondre à cet afflux, la Municipalité avait commandé du mobilier (une classe de maternelle entière) avant les vacances et elle souligne qu'il faudra faire de même pour les élémentaires.

✓ En ce qui concerne la Directrice de l'École Primaire – Mme Séverine KLEIN a donné naissance, fin Juillet à une petite Manon. Félicitations aux parents. L'intérim est assuré actuellement par une des enseignantes en poste à savoir Mme Martine FUX qui connaît bien le métier de Directrice l'ayant déjà exercé auparavant.

✓ Au niveau du nettoyage, elle précise qu'il a du « mieux » depuis l'arrivée d'une nouvelle société de nettoyage à savoir ISS. Elle espère que cette amélioration va perdurer dans le long terme...

✓ Enfin, elle indique que la Municipalité et la Commission école recherche une solution pour disposer « d'un abri vélos » du côté de l'école maternelle afin d'y entreposer les tricycles. En cours et à suivre...

☛ **Collège des Trois Pays :**

Elle informe que Monsieur BACANY a fait valoir ses droits à la retraite. A sa demande, le Collège a organisé une rencontre avec son successeur à savoir Monsieur PLAWINSKI (qui était auparavant Principal à Kingersheim). Cette entrevue s'est bien déroulée et elle se félicite de la qualité de cet homme qui ne manque pas d'idées et de projets ambitieux pour les jeunes.

☛ **MAM (Maison des Assistantes Maternelles):**

Elle souligne que lors de la prochaine Commission Technique du 07.11.2016 et du Conseil Municipal du 14.11.2016, un devis sera présenté pour réaliser un dossier de demande de subventions auprès de la Région dans le cadre d'une réhabilitation thermique globale de l'ancienne école maternelle, sise 54, rue de Hagenthal en M.A.M, en local associatif et enfin qui comprend également la rénovation des trois logements communaux.

☛ **Agenda :**

Elle informe de la prochaine Commission Ecole Jeunesse & Culture qui devrait se tenir le Lundi 19.09.2016 à 19H00. Une invitation parviendra ultérieurement aux membres de la commission précitée. L'ordre du jour comprendra notamment l'établissement d'un projet de règlement avec la direction du Périscolaire afin de faciliter les demandes des administrés de Hégenheim d'obtenir une place. Pour l'instant il y a 140 enfants pour le midi, 95 enfants pour le soir, et 175 en TAP, mais les inscriptions ne sont pas terminées.

☛ **Félicitations :**

Elle salue encore la brillante élection de Claude GOETSCHY au poste de 6^{ème} Adjoint au Maire. Ayant déjà travaillé avec lui depuis le début du mandat, elle souligne ses compétences et indique que cette reconnaissance est toute méritée.

➔ Le conseiller MUNCH :

☛ Remercie l'Assemblée Délibérante pour les travaux votés, engagés et réalisés de la rue Hallen. L'adjoint Jeannot NAAS précise que le réaménagement de cette rue devenait indispensable en raison de son état et enfin du trafic routier plus important depuis le nouveau lotissement « In den Rebben ».

→ La conseillère LERDUNG :

☛ Informe de l'absence de trottoirs au niveau de la Zone Industrielle. Elle alerte également Monsieur le Maire quant à la vitesse excessive et le passage inapproprié des poids lourds au niveau de la rue de la Paix pour accéder à la Zone Industrielle. Monsieur le Maire souligne qu'il va commander des panneaux d'interdiction afin que les livraisons se fassent par la rue de Bâle ou rue des Carrières et remonter vers la Zone Industrielle afin de ne plus occasionner de gênes aux riverains

→ Le conseiller BORER :

☛ Souhaite connaître l'avancement du dossier « Shelter » d'Orange. Monsieur le Maire indique que la pose du réseau électrique nécessaire à l'alimentation de ce dernier devrait débuter le 07.11.2016 pour environ une semaine. Cependant, il informe que la dalle n'a pas encore été réalisée et qu'il n'a pas de calendrier (même prévisionnel) de mise en route et de démarrage effectif de ce « Shelter ».

→ Le conseiller EICHLISBERGER :

☛ Remercie en sa qualité de Vice-Président du Football Club de Hégenheim la Mairie pour les travaux réalisés au niveau du Stade et du Club house. Les utilisateurs (footballeurs, entraîneurs, jeunes, etc...) sont très reconnaissants des efforts entrepris par la Municipalité.

→ Le conseiller HINDER :

☛ Rappelle que le Kaesnapperfascht se tiendra le week-end du 17.09.2016 et 18.09.2016 et espère que cette édition 2016 connaîtra un vif succès et de nombreux visiteurs qui viennent consommer auprès des sociétés locales.

→ La conseillère WEIDER-NIGLIS :

☛ Transmet les remerciements de son époux – Monsieur Nicolas WEIDER – Président du FCH quant aux travaux réalisés par la Commune au niveau du Stade de Football et s'associe ainsi à la reconnaissance des utilisateurs de ces infrastructures. Merci

☛ Regrette que la fontaine de la Mairie n'ait pas fonctionnée cet été pour les administrés qui pouvaient trouver de la fraîcheur auprès d'elle. Monsieur le Maire souligne que la pompe était tout d'abord en réparation. Une fois cette dernière réceptionnée et réparée, c'était au tour de l'adoucisseur de ne plus fonctionner. Il est donc vrai qu'il n'a pas été possible aux agents du Service Technique de la mettre en fonction lors de cet été caniculaire.

☛ Indique que les trois « totems » installés par l'O.N.F lors du dernier mandat nécessitent des réparations urgentes et rapides. La conseillère ALLEMANN-LANG confirme les propos précités. Monsieur le Maire va solliciter les agents techniques dans ce sens pour les restaurer et éviter qu'ils ne se dégradent encore plus.

☛ Signale que la Commune n'a toujours pas voté la proposition de motion de l'ADRA. Le Maire rappelle qu'il y aura un vote d'une motion commune par les collectivités territoriales concernées qui est en cours de rédaction auprès de la CA3F. Dès connaissance et réception de cette dernière mouture qui reprendra vraisemblablement certains points de la motion proposée par l'ADRA, il la présentera à l'Assemblée Délibérante de Hégenheim pour approbation.

☛ Souligne que la Twingo blanche, véhicule technique de la Mairie n'est toujours pas « siglée » au nom de la Commune de Hégenheim – Service Technique ! Intervention du conseiller HINDER qui informe que ce véhicule disposait de bandes magnétiques à poser sur les deux portières. Le véhicule devrait être toujours identifié comme les autres véhicules de la Commune de Hégenheim. En effet, ces bandes magnétiques peuvent être enlevées, volées ou encore perdues sur la voirie communale, etc...

☛ Rend compte de certaines doléances d'habitants comme la propreté du village et l'apparition de nombreuses mauvaises herbes. Monsieur le Maire rappelle son intervention précédemment quant à l'absence et l'interdiction à venir d'utiliser des produits phytosanitaires. Il présentera lors d'un Conseil Municipal, le temps effectivement nécessaire aux équipes techniques pour le désherbage et le nettoyage des voiries communales. Il signale également que la Commune de Hégenheim ne cesse de s'agrandir et de compter ainsi de plus en plus de rues et de placettes à entretenir. La conseillère WEIDER-NIGLIS indique également que lors de la dernière coupure d'eau, l'indication ne figurait pas sur le panneau lumineux permettant d'informer les concitoyens.

➔ Le conseiller GRIENENBERGER :

☛ Transmet l'attente de nombreux administrés de disposer sur Hégenheim d'Internet et d'un débit conséquent. Monsieur le Maire souligne que l'arrivée prochaine du « Shelter » d'Orange répondra à toutes ces attentes légitimes.

➔ La conseillère ALLEMANN-LANG :

☛ Outre les totems en mauvais état au niveau du Parcours de Santé, elle informe que de nombreux arbres sont couchés. L'adjoint Jeannot NAAS indique que ces arbres vont être recensés par Michel WOLF de l'O.N.F. Il souligne également qu'avant que ce dernier ne fasse valoir ses droits à la retraite, une visite en forêt sera organisée pour les conseillers municipaux.

➔ La conseillère RECHER-GAUTSCH :

☛ Transmet les remerciements des parents d'élèves pour les pavés posés devant la porte d'entrée de l'école élémentaire. De par cette intervention, il n'y plus de flaque d'eau à cet endroit.

TABLEAU DES SIGNATURES
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 05 septembre 2016

Ordre du jour :

1. Liste de présence
2. Approbation rapport du Conseil Municipal du 11.07.2016
3. Approbation rapport de la Commission Technique du 29.08.2016
4. O.N.F – Etat prévisionnel des coupes pour l'exercice 2017
5. Vote d'une subvention – Organisation de l'apéritif – Kaesnapperfascht
6. Budget Primitif 2016 – Délibération Modificative – Prêts CAF
7. Redevance d'Occupation du Domaine Public - Télécommunication
8. Proposition et Vote d'un sixième Adjoint au Maire
9. Vote d'une baisse des Indemnités du Maire et des Adjoints
10. Proposition des 4 délégués E.B.M pour la Commune de Hégenheim
11. Personnel Communal
12. Correspondances diverses
13. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
ZELLER Thomas	Maire		
KERN Gérard	Premier Adjoint		
GARZIA-CAPDEVILLE Brigitte	Deuxième Adjointe		
NAAS Jeannot	Troisième Adjoint		
SCHOEPFER Estelle	Quatrième Adjointe	Procuration donnée à Monsieur le Maire	
KIBLER-KRAUSS Sabine	Cinquième Adjointe	Procuration donnée à GARZIA CAPDEVILLE	

TABLEAU DES SIGNATURES (suite)
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 05 septembre 2016

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
BUHR Guy	Conseiller Municipal	Procuration donnée à KERN	
EICHLISBERGER Rémy	Conseiller Municipal		
GOETSCHY Claude	Conseiller Municipal		
MUNCH Mathieu	Conseiller Municipal		
PARKER Maura	Conseillère Municipale		
ALLEMANN-LANG Françoise	Conseillère Municipale		
WANNER Patricia	Conseillère Municipale		
BORER Alain	Conseiller Municipal		
RECHER-GAUTSCH Céline	Conseillère Municipale		
TSCHAMBER Nicolas	Conseiller Municipal		

TABLEAU DES SIGNATURES (suite et fin)
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 05 septembre 2016

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
BIASIBETTI Anne	Conseillère Municipale		
NAAS Sophie	Conseillère Municipale		
LERDUNG Huguette	Conseillère Municipale		
CHRISTNACHER Daniel	Conseiller Municipal		
GRIENENBERGER Jean-Marc	Conseiller Municipal		
HINDER Christian	Conseiller Municipal		
WEIDER-NIGLIS Séverine	Conseillère Municipale		

